COMMUNE de MAREST-SUR-MATZ
SEANCE DU 1er AVRIL 2026

Date de la convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 23/03/2026
Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 9
- pouvoirs : 2
- suffrages exprimés : 11

Séance ordinaire du premier avril de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures zéro minute. Le Conseil Municipal de la Commune de Marest-sur-Matz, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire en session ordinaire.

Présents: MMs AUMONT Christelle, BONICHOT Alain, DEMEESTER Christophe, GOY Gaël, LEGAY Sophie, SCHOUTEETEN Nicolas, SEGRÉ Marc, VERNEY Florian, YVER Alain

Absent excusé :
Mme LECLERE Aurélie qui donne pouvoir à M. VERNEY Florian
Mme HAVARD Corinne qui donne pouvoir à M. BONICHOT Alain

Secrétaire de séance : Christelle AUMONT

Délibération 03.2026.01
Objet : Fixation de l'indemnité de fonction du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-23 et L.2123-35 relatifs aux indemnités des élus locaux,
Vu la situation démographique de la commune (moins de 500 habitants),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

Article 1 :
Le Conseil municipal décide, conformément aux dispositions légales en vigueur, de fixer l'indemnité de fonction du maire de la commune de Marest-Sur-Matz à **28,1% de l'indice brut terminal de la fonction publique**.

Fonction	Indice maximal applicable en % de l'IB 1027	Décision du Conseil
Maire	**28,1%**	**28,1%**

Article 2 : Cette indemnité est versée mensuellement et prend effet à compter du début du mandat.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au Trésor public et affichée conformément aux dispositions légales.

Résultat du vote :
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1
Cette décision est adoptée à la **majorité** des membres présents et représentés.

SOUS-PREFECTURE
08 AVR. 2026
DE COMPIEGNE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme, à Marest-sur-Matz, le 02 avril 2026

Maire – M. Florian VERNEY

Secrétaire de Séance – Mme Christelle AUMONT